

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du lundi 5 octobre 2015 de 17h30 à 19h00

Date de convocation : le 30 septembre 2015.

PRÉSENTS : Claude MALIA, Michèle COUVERT, Saliha ARRADA, Eric GERARD, Nicolas MOMETTI, Nelly CARRAT, Brigitte BALBO

Excusée : Marie-Pierre SANSOM, Nelly CARRAT.

Secrétaire de séance : Brigitte BALBO.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du dernier Conseil syndical.**
- 2- Présentation de l'étude économique des travaux de la halte-garderie par Guillaume SPIRHZANZL, Directeur de la SPLA Inovaction.**
- 3- Délibération n°720, suppression du poste de psychologue territoriale de classe normale.**
- 4- Délibération n°721 : Augmentation de la quotité de travail d'un agent.**
- 5- Délibération n°722 : Décision modificative budgétaire n°1.**
- 6- Questions diverses.**

1- Approbation du compte rendu du dernier Conseil syndical.

Le Compte rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

2- Présentation de l'étude économique des travaux de la halte-garderie par Guillaume SPIRHZANZL, Directeur de la SPLA Inovaction.

Suite aux travaux d'étude de faisabilité fait par la SPLA Inovaction, M. Guillaume SPIRHZANZL présente une possibilité d'agencement et d'extension de la Halte-garderie, accompagnée de l'étude économique. C'est la dernière étape avant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

Même si les plans proposés ne sont pas définitifs, et ce sera au Maître d'œuvre de faire ses propositions, le Conseil syndical demande à veiller à ne pas accès la salle de repos du personnel sur la façade principale, mais plutôt de valoriser l'activité.

Le montant total des travaux hors mobilier et hors « relogement » pendant la phase travaux s'élève à 266 960 € HT auxquels il faut ajouter 51 219 € HT de frais d'architecte et d'étude. Ces montants intègrent 5% d'aléas.

La CAF de l'Isère devrait financer le projet à hauteur de 80% du montant des travaux, soit 213 569 €. Il restera donc à la charge du S.I.C.SO.C. 104 610 € du montant HT.

3- Délibération n°720, suppression du poste de psychologue territoriale de classe normale.

Vu la délibération n°717 portant sur la création d'un poste de catégorie B d'animateur de Relais d'assistantes maternelles,

Le Président propose la suppression du poste de psychologue territorial de classe normale.

Après débat, les Conseillers présents et représentés décident la suppression du poste de psychologue territorial de classe normal à temps complet.

4- Délibération n°721 : Augmentation de la quotité de travail d'un agent.

- Vu l'accroissement du temps de travail administratif généré par le développement du Centre socio-culturel,

M. le Président propose au Conseil Syndical d'augmenter la quotité du temps de travail de 0.5 heures hebdomadaires le poste Adjoint Administratif Territorial principal de 2ème classe au 1er novembre 2015, portant ainsi la quotité de temps de travail à 28 heures hebdomadaires.

Après débat, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, donnent leur accord et demandent à M. le Président de signer tous les actes entérinant cette décision.

5- Délibération n°722 : Décision modificative budgétaire n°1.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à une décision modificative de crédits ainsi résumé (*les montants sont exprimés en Euros*) :

Désignations	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	150,00	
673 : Titres annulés sur exercice antérieur		150,00
Total	150,00	150,00

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative telle que ci-dessus résumée.

6- Questions diverses.

- Réunion de fonctionnement avec l'APASE :
L'APASE, employeur de Yolande BUDIN, éducatrice spécialisée intervenant sur le territoire de Froges et Villard-Bonnot ainsi qu'à la Maison de la jeunesse, propose une réunion de présentation de son fonctionnement à laquelle les élus des 2 communes sont invités. Cette réunion se tiendra le 21 octobre à 17h00 au Centre social. Mmes ARRADA et COUVERT seront présentes. Frédéric SOLIGOT se charge d'adresser une invitation par mail aux deux communes.

- Cellule de veille CISPD :

Le Département organise des temps de regroupements de professionnels intervenant sur le Grésivaudan sur 4 thématiques dont la citoyenneté.

De ce groupe de travail auquel participe Frédéric SOLIGOT, il en ressort le manque de veille et de coordination des professionnels sur les différents sous-territoires du Grésivaudan.

Compte tenu de l'arrêt des soutiens financiers lors de la création d'un Comité intercommunal de Prévention de la délinquance lorsque celui-ci est créé sur le territoire d'un CISPD déjà existant, il est envisagé de créer des cellules de veille par sous-territoire qui pourrait être coordonnées par un agent de la CCPG avec la désignation d'un référent par sous-territoire. Cette cellule de veille serait composée des acteurs locaux.

Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, et Monsieur le Président clôt la séance.